

Procès-verbal du conseil d'école du 08/11/24

Le conseil approuve à l'unanimité pour que les conseils d'école de Varreddes et Marcilly soient regroupés en un seul et qu'on fasse une assemblée générale des associations scolaires (Focel-Usep et coopérative scolaire) en même temps.

Ouverture de séance : 18h15

Tour de table

Parents : Mmes Harnais, Bernardin, Leseur, Gatoux, Jeanbaptiste, Amelin, Volcy et M. Senengele et Delamillieure

Mairies : M Messant, M. Didon

D.D.E.N. :

Enseignants : Mmes Derbois, Corre, Planelles, Roussel et Huguenot, Mouric, M. Dyonizy et M. Delattre

Secrétaire de séance : M. Delattre

Ordre du jour :

- Le conseil d'école : composition et rôle
- Résultats des élections
- Dates des prochains CE
- Règlement intérieur
- ENT
- Sécurité : PPMS et PPMSA
- Année en cours :
- Effectifs et personnels
- Évaluations nationales : CP et CE1
- Piscine
- Projets
- Associations scolaires
- Organisation pédagogique :
- Les élèves en difficultés (RASED, PPRE, aide personnalisée, stages de remise à niveau)
- Activités pédagogiques complémentaires et soutien : contenu et organisation.
- Effectif prévisionnel 2024-2025
- Liaison avec les mairies :
- travaux et aménagements
- budget
- Liaison avec les parents :

- Questions des parents élus.

Le conseil d'école est un moment de consultation, de collaboration active entre les partenaires.

Composition du Conseil d'école

IEN: M.Nicolas, Inspecteur de l'éducation Nationale

Les enseignants, dont le directeur qui préside le Conseil d'Ecole

Les représentants de parents élus en nombre égal au nombre de classes

Les maires

Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires

Le réseau d'aide aux élèves

Le DDEN, délégué départemental de l'éducation nationale

Peuvent être invitées toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations sur un point particulier de l'ordre du jour.

Attributions du conseil d'école sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école. *C'est le seul point pour lequel le Conseil d'école peut émettre un vote.*

2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. **Il donne son avis** sur les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école, **notamment, désormais pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.** *C'est le moment pour les parents d'émettre un avis sur la pertinence des créneaux retenus par les maîtres pour l'organisation de ce dispositif.*

3. **Il est consulté.** Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

* les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; Les actions particulières qui sont entreprises, pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement. L'organisation des classes de découverte, les projets d'action éducative.

* l'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école.

* les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

* les activités périscolaires ; L'organisation des garderies (lorsqu'elles sont financées par la commune ou par une association Loi 1901).

* la restauration scolaire ;

* l'hygiène scolaire ;

* la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Le conseil d'école donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école ; il ne peut en aucun cas imposer un fonctionnement.

4. **Statue** (*décider, régler avec autorité*) sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, le conseil **adopte** le projet d'école.

5. **Il donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

6. **Il est consulté par le maire** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. **Il reçoit une information** sur :

* La composition des classes.

* Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques.

* Les conditions dans lesquelles les professeurs des écoles organisent les réunions, les rencontres entre parents et enseignants.

* L'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école n'a aucun pouvoir de décision : c'est un organisme consultatif.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 108 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est

consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

Résultats des élections

Varredes : 260 électeurs

Marcilly 50 électeurs

Votants : 165 votants

Votants : 29

Suffrages exprimés: 145 votes

20 blancs ou nuls

1 vote nul ou blanc

soit: 63,46 % l'an dernier : 66.94%

soit :61.7 % l'an dernier : 84.6 %

Félicitations aux nouveaux élus qui ont pris leur mandat.

Dates des prochains CE

11 mars 2025 à 18h00

17 juin 2025 à 18h00

Règlement intérieur départemental :

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques est élaboré par le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen), agissant sur délégation du recteur d'académie.

Le règlement intérieur d'une école définit **les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative** :

- enseignants et personnels
- parents et élèves
- partenaires et intervenants extérieurs

Le règlement intérieur est **élaboré par le directeur d'école**, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis **validé lors du conseil d'école**.

Il a été remis à jour par la DASEN.

Il ne sera pas remis aux familles mais consultable sur le site internet de la mairie de Varreddes et l'ENT et les familles devront signer une attestation de prise de connaissance de celui-ci.

Il comporte :

- Les horaires d'école
- Les règles propres aux écoles (réglementation sur les goûters, les récréations, les interdictions : les chaussures à talons, les tongs et claquettes, les T-shirts trop courts, les boucles d'oreilles pendantes, le maquillage et l'utilisation du téléphone portable).

Horaires de bus

Varreddes	8h15		13h20	
Marcilly	8h30	11h35	13h40	16h45
Varreddes	8h45	11h50	13h55	17h
Marcilly		12h10		17h20

-3 modifications sont à apporter :

Partie : »Sorties pour raison médicale «

- Pendant le temps scolaire, l'enfant sera récupéré et conduit par une personne nommément désignée par écrit par les parents **et de préférence au moment des récréations ou accueil de l'après midi.**

Partie « Accueil et remise des élèves aux familles »

- À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves **de toutes les classes** s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux **scolaires (grille de l'école ruelle Jean Piettre)**, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

-Partie « mesures spécifiques propres à l'école : »

Les élèves de la classe située dans le bâtiment de la salle polyvalente sont conduits par leur enseignant à la grille de sortie commune à toutes les classes, Ruelle Jean Piettre. Ils ne peuvent en aucun cas être récupérés par leur parents avant les autres élèves. Ils sortent de leur classe à 17h.

Voté et accepté à l'unanimité

ENT : Proposition d'un nouvel ENT : Beneylu School.

Celui-ci est conditionné à l'inscription des familles sur Educonnect.

Pour l'instant, il ne sera pas mis en place dans l'école.

Protocole de Marcilly : même protocole que l'année dernière : les familles doivent accompagner leur enfant dans leur école habituelle en cas de défaut de transport.

Sécurité : PPMS

Je rappelle que le plan vigipirate est désormais au niveau le plus haut « sécurité renforcée-urgence attentat », et il nous est demandé la plus grande vigilance (portes de l'école fermées en permanence, entrée des parents contrôlée, éviter les sorties, Interdiction de prendre les transports en commun, prévenir en cas d'un véhicule stationné longtemps ou d'objets suspects, éviter les regroupements...)

-Dans l'année : 2 exercices incendie, 1 exercice attentat intrusion, un exercice PPMS risque majeur et un dernier au choix.

Un protocole est établi dans l'établissement afin de mettre en sécurité les élèves en cas d'intrusion, d'attentat, ou d'accident majeur.

-Présentation du document sur les **bons réflexes** en cas d'accident majeur.

Il sera remis aux familles en novembre.

L'exercice attentat/intrusion a eu lieu le 08 octobre à Varreddes et 11/10 à Marcilly. Un scénario nous a été transmis.

Tout s'est bien passé. La classe de CP est venu se confiner en salle des maîtres.

Sécurité :

A Varreddes le 1er exercice incendie a eu lieu le 27 septembre 2024. L'exercice a duré 1 min 44s

Et dans la 7 -ème classe un exercice séparé a été fait également avec un temps d'évacuation de 1min 07s.

Tout s'est bien passé.

A Marcilly : le 1er exercice incendie a eu lieu le 01/10 . Le temps d'évacuation des locaux était de 40 secondes.

Problèmes récurrents :

-Le portillon donnant dans la cour de la mairie est toujours ouvert.

-La porte de la bibliothèque est ouverte le lundi après -midi malgré plusieurs alertes de ma part.

-La ruelle Jean Pietre sera inaccessible aux véhicules roulants durant les 30 minutes qui suivent et précèdent les accueils et sorties.

-Les travaux de la mairie dureront jusqu'en octobre 2025 avec un bout de cour mobilisée.

Année en cours :

Effectifs et personnels

Répartition :

21 GS/CP Mme Maillard

24 CP Mme Mouric

22 CE1 Mme Derbois

21 CE1/CE2 Mme Huguenot

23 CE2 M. Delattre

22 CM1/CM2 M. Dyonizy

25 CM2 Mme Roussel

25 CM1 Mme Planelles

Total : 173 (on ne compte pas les 10 GS dans l'effectif de l'élémentaire) contre 174 l'an dernier

Mme Corre assure le 1/3 temps de direction de Mme Derbois le mardi et quatre semaines entières dans l'année

Evaluations nationales :

En septembre, tous les élèves ont passé les évaluations nationales, une remontée des réponses des élèves a été faite dans chaque classe sur une application informatique.

Communication des fiches individuelles aux familles en septembre ou octobre.

En France → En CP, les résultats sont stables entre 2023 et 2024 dans cinq compétences sur les sept évaluées en français et dans six sur sept en mathématiques. Ils sont en hausse pour les compétences "connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent" et "reconnaître les différentes écritures d'une lettre" en français et "placer un nombre sur une ligne graduée" en mathématiques

En CP : -français : reconnaître les différentes écritures, manipuler les phonèmes

-mathématiques : placer un nombre sur une ligne graduée et dénombrer une collection

→ En CE1, par rapport à 2023, les résultats sont en hausse en français (pour quatre compétences sur huit) ou stables (pour quatre sur huit) avec une hausse plus marquée en fluence : la proportion d'élèves maîtrisant la compétence "lire à voix haute des mots" augmente de 5,1 points

En ce1 : Les résultats sont satisfaisants sauf :

-français : écrire des mots

-mathématiques : résoudre des problèmes et placer des nombres sur des lignes graduées

→ En Cm1, pour la deuxième édition du dispositif en CM1, les résultats sont stables en français dans toutes les compétences évaluées, à l'exception de "reconnaître les principaux constituants de la phrase" en baisse de 1,9 point. Entre 2023 et 2024, les mathématiques enregistrent une hausse des performances : les automatismes ainsi que le calcul posé sont les compétences en plus forte progression

En CM1 : en français : constituants de phrases et marque d'accord

CM1 à Marcilly : la lecture et la compréhension de textes lus seul sont en baisse ; et la conjugaison, la grammaire et l'orthographe grammaticale sont plutôt satisfaisants

En mathématiques : RAS

CM1 à Marcilly : placer des nombres sur une droite graduée reste difficile.

Remise des livrets de compétences

2 fois dans l'année : en février et fin juin,

Livret Scolaire Unique est activé. Les livrets scolaires seront consultables en ligne pour les familles via le portail Educonnect.

Evaluation d'école

Un rapport d'auto évaluation est en cours d'élaboration.

Un sondage a été envoyé aux familles. Les résultats seront analysés bientôt (fin novembre).

Piscine :

La nouvelle politique départementale met l'accent sur le savoir nager dans toutes les classes sauf le CM1. Les classes du CP au CM2 se sont donc rendues à la piscine en séances massées (tous les jours pendant deux semaines), les élèves de CE2 et CM2 passent un test ASNS assez difficile (partie pratique et partie théorique).

Tous les élèves se sont rendus à la piscine Tauziet à Meaux, 8 séances, tous les après-midis. Les séances se sont étalées entre le 09 septembre et le 18 octobre.

Financement pour l'école de Varredes : la piscine est financée par la CAPM mais le bus est à la charge du RPI (soit 23 séances).

Marcilly : Les CM1 vont aller à la piscine d'Ocquerre en décembre/janvier.

Le financement est intégralement supporté par les pays de l'Ourcq.

Projet d'école :

Il est identique à l'année précédente.

Cette année l'école accentue le travail autour des « arts et nature »,

Projets

-« Le théâtre à l'école » : cours de théâtre hebdomadaires à partir de janvier jusqu'à juin dans toutes les classes :

-1h CP et CE1

-1h30 : CE2

2h : CM1 et CM2

Coût : 15 817€ , 2000€ de subvention ADAGE, 20 à 25€ par famille par enfant, 6 000€ par les actions de l'école, 4 000€ par le syndicat intercommunal des écoles, amicale des écoles et dons. Il n'est pas possible de mettre en place des prix dégressifs selon le nombre d'enfants par fratrie.

Sorties ou animations.

- Nettoyons la nature : le vendredi 27 pour les CM1.
- 15/10 : photos de classe
- 11/10 pour les CM2 et CM1/CM2 : Intervention sur les violences et les incivilités par la Maison de Protection des Familles (MPF)
- 05/12 et 23/01 :pour les CM1 : MPF (lutte contre le cyberharcèlement)
 - semaine du 14/10 : semaine du goût : petit marché aux gourmandises
 - 17/10 : Octobre rose et vente de chrysanthèmes
 - Chorale de Noël sur la dernière semaine
 - 19 et 20 décembre : théâtre Gérard Philippe :Eutrot.
 - 25/01 : Spectacle de Mentalist à Varredes
 - 06/02 : spectacle conférence Planète mômes.

Comptes USEP :

Assemblée générale de la COOPERATIVE SCOLAIRE LA TOURNOYE :

Montant : 3 244,84 euros

L'ancien compte de la coopérative de l'école n'est pas clôturé. Ce compte à la FOCEL USEP dispose d'un montant de 174,79 euros.

Coop de Marcilly : 1 857,63 euros

Il faudra prochainement déduire le montant de l'adhésion, à savoir entre 55 et 60 euros).

Les cahiers de comptes (coopérative générale et classes) sont à la disposition des parents concernés.

Bureau de la coopérative de Varredes:

Présidente : Mme Derbois, enseignante

Secrétaire : Mme Maillard, enseignante

Trésorier : M. Dyonizy, enseignant

Bureau de la coopérative de Marcilly:

Présidente: Mme Planelles

Trésorière: Mme Planelles

Secrétaire: Mme Planelles

L'école de Marcilly est affiliée à l'OCCE

Décloisonnements et échanges de service

Pour l'instant, il n'y a pas de decloisonnement envisagé pour la classe de Marcilly.

Tous les élèves disposent de la carte de transport.

Enfants en difficultés

Nous n'avons plus de psychologue scolaire. A ce jour, elle n'est toujours pas remplacée.

M. Heddad : maitre E, enseignant traitant de la difficulté scolaire, intervient depuis la rentrée tous les lundis après-midi. (Groupe de lecture de CE1)

Pour toute la circonscription, il y a une référente en troubles du comportement (ERDC), Mme Arbaoui. Il y aura sans doute une intervention de la brigade MPP (Méthode Préoccupation Partagée) cette année.

Infirmière scolaire : il n'y en a pas de nouvelles à ce jour.

APC et PPRE et Soutien

Activités pédagogiques complémentaires : L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler sous forme de projet et/ou soutien. L'APC est proposée aux enfants de l'école. Les parents acceptent ou non la présence de leur enfant.

Mme Huguenot : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35

Mme Maillard : tous les midis pour les évaluations nationales en début d'année.

M. Dyonizy: lundi et jeudi de 11h50 à 12h35

M. Delattre : lundi et vendredi de 11h50 à 12h3 et vendredi de 17h-17h40 soutien et fluence

Mme Roussel : mardi et jeudi de 11h50 à 12h35

Mme Planelles : .le soir, à Marcilly, selon les besoins

Les activités sont proposées aux familles qui sont libres d'accepter ou non.

Mme Derbois en est exempte, Mme Corre le fera durant 6h.

Soutien :

Des heures de renforcement sur les apprentissages fondamentaux sont proposées le soir par certains enseignants à leur élèves (de 17 à 18h) ou le mercredi matin. Il s'agit d'heures dans le cadre du projet de pacte (heures supplémentaires des enseignants).

PPRE: programme personnalisé de réussite éducative

Il a une triple vocation :

Aider avant l'apprentissage pour anticiper l'échec éventuel,

Aider pendant l'apprentissage en proposant des outils,

Aider après l'apprentissage en décomposant les difficultés de l'apprentissage

C'est un outil permettant à l'enfant d'améliorer ses compétences sur une notion extrêmement ciblée. La mise en place se fait sur le temps de classe.

Le PPRE passerelle est mis en place pour les élèves de CM2 entrant au collège.

Effectifs prévisionnels rentrée 2025

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025/2026 : $(- 35 \text{ (CM2)} + 31 \text{ (GS)}) = 179$ élèves, soit 4 élèves de moins et une moyenne de 22.37 élèves par classe sur 8 classes..

Une fermeture de classe peut être prononcée.

Remerciements à :

-Au RPI pour les budgets annuels et l'achat de mobilier et le photocopieur.

Aux agents communaux pour l'efficacité de leur travail.

Aux parents et à l'amicale qui ont aidé aux ventes de gâteaux ou friandises.

Liaison Mairies : bilan de la commission scolaire

Varredes

-Il est demandé l'autorisation des locaux pour faire le soutien le soir ou le mercredi. Cette demande a été accordée.

-Sonneries « alerte PPMS » différentes.

-Inventaire mobilier pour la fin d'année civile.

-se renseigner sur la possibilité de faire des élections par voie électronique.

Marcilly : agrandissement de l'école de Marcilly avec 1 classe supplémentaire (ancrage du RPI, doublement du nombre d'enseignants..). Un architecte a été sollicité, les demandes de subventions et les appels d'offres sont en cours. Cela impliquera la fermeture d'une classe sur Varredes car celle-ci montera sur Marcilly (a fortiori en 2026).

Liaison Parents /école

Une mise en ligne du procès-verbal du conseil d'école sur le site de la mairie est prévue,

La séance est levée à 19h46

Mme Derbois Mélanie, directrice

, secrétaire M. Delattre

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Derbois", written over a light blue rectangular background.A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Delattre", written over a light blue rectangular background.